

ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE) ENTRE L'UE ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

SESSION DE NEGOCIATION DU 20 AU 24 JANVIER 2014 A DAKAR

COMPTE-RENDU FINAL

Une session de négociation de l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne s'est tenue à Dakar du 20 au 24 janvier 2014. La délégation européenne était dirigée par Mme Sandra GALINA de la Direction générale du commerce et celle de l'Afrique de l'Ouest par M. Ahmed HAMID, commissaire au commerce à la CEDEAO et Christophe J.M. DABIRE, commissaire au commerce à la Commission de l'UEMOA. La rencontre des hauts fonctionnaires tenue le vendredi 20 janvier a été précédée d'une réunion technique entre les experts du 20 au 23 Janvier.

Les négociations ont porté sur les questions restées en suspend depuis la dernière session de négociation d'avril 2013 à Bruxelles. Ces questions sont : (1) l'offre d'accès au marché ; (2) le programme de l'APE pour le développement (PAPED) ; (3) la clause NPF ; (4) la clause de non exécution ; (5) le cas des pays ayant conclu des accords d'union douanière avec l'UE (Clause Turquie) ; (6) les subventions agricoles et (6) les règles d'origine.

Les experts ont négocié pendant trois jours sur ces questions sans parvenir à trouver les compromis nécessaires. Chaque partie a affiché ses positions mais aucune n'a pu franchir le pas des concessions nécessaires. Les résultats des négociations des experts ont été consignés dans un rapport transmis aux Hauts Fonctionnaires.

Sur l'accès au marché :

L'Afrique de l'Ouest a présenté sa nouvelle offre d'accès au marché lors de la réunion des experts. Les experts européens ont évoqué le niveau d'ambition de l'offre et le problème de compatibilité avec l'OMC. De plus, ils ont mis en avant le fait que certains produits de l'Afrique de l'Ouest comme le Ciment, les vins et spiritueux, les voitures de petit cylindre, les médicaments, les huiles d'olive et les céramiques doivent être libéralisés. L'Afrique de l'Ouest n'a pas donné suite à cette demande. Les experts ouest africains ont expliqué qu'à ce stade aucune ligne ne peut plus être touchée sans perturber la cohérence du TEC.

Après avoir considéré le rapport des experts, les hauts fonctionnaires ont pu s'entendre sur le taux d'ouverture de **75%** sur une durée de **20** ans selon les modalités suivantes :

libéralisation des produits du groupe A (produits à 0%) dès l'entrée en vigueur de l'accord ;

libéralisation des produits des groupes A ; B ; et C à la fin de chacun des quatre quinquennats suivant l'entrée en vigueur de l'Accord. A la fin de la quinzième année, l'essentiel des échanges sera libéralisé (95%)

Le Groupe D (25% des produits) est exclu de la libéralisation

PAPED :

Les deux parties se sont accordées sur les besoins prioritaires du PAPED qui couvrent notamment le commerce, l'industrie, les infrastructures, l'énergie et le renforcement des capacités des acteurs non étatiques. Le montant convenu est de **6.5 Milliards** d'euros pour la période 2015-2019. L'Afrique de l'Ouest a accepté de renoncer au terme « additionnait des ressources ». En contrepartie, l'UE, ses Etats membres et la Banque européenne d'investissement (BEI) assurent de leur engagement à rechercher l'adéquation entre les besoins exprimés et les financements.

Clause NPF :

Les experts n'ont pas réussi à trouver un compromis sur la question. L'Afrique de l'Ouest a réaffirmé sa volonté de garder la possibilité de développer sa coopération avec les pays du Sud. C'est au niveau des Hauts fonctionnaires que les compromis ont été trouvés. Une partie de l'Article 16 concernant la Clause NPF est rédigé ainsi qu'il suit :

« la partie UE accordera à la partie Afrique de l'Ouest tout traitement tarifaire plus favorable qu'elle accordera à une partie tierce si l'UE devient partie à un accord préférentiel avec une tierce partie après la signature du présent accord (...)

La partie Afrique de l'Ouest accordera à la partie UE tout traitement tarifaire plus favorable accordé à un partenaire commercial autre que les pays d'Afrique et des Etats ACP, ayant une part des échanges mondiaux supérieure à 1.5% et un taux d'industrialisation mesuré par le ratio de valeur ajoutée manufacturière rapportée au PIB supérieur à 10%, dans l'année précédent l'entrée en vigueur de l'accord. Si l'accord préférentiel est signé avec un groupe de pays agissant individuellement, collectivement ou à travers un accord de libre échange, le seuil relatif à la part des échanges commerciaux mondiaux considérée s'élèvera à 2% ».

Clause de non-exécution :

L'Afrique de l'Ouest a réaffirmé son opposition à l'inclusion d'une clause jugée politique dans l'APE. L'UE quant à elle a souhaité intégrer la possibilité de sanctions commerciales

dans l'Accord. Finalement le compromis trouvé exclut cette clause et réaffirme l'engagement à l'Accord de Cotonou selon la formulation suivante :

« Aucune disposition du présent accord ne peut être interprétée comme empêchant l'adoption par la partie UE ou par un des Etats de l'Afrique de l'Ouest de toute mesure jugée appropriée en cohérence avec cet accord et conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Cotonou ».

Pays ayant conclu des accords avec l'UE (Clause Turquie)

Le traitement de cette question s'est fait sur la base d'une déclaration dans laquelle l'UE invite la partie Afrique de l'Ouest à entrer en négociation avec les pays comme la Turquie, Andorre et Saint Marin, avec lesquels elle est en union douanière pour conclure des accords de libre-échange. L'Afrique de l'Ouest a pris acte de cette déclaration et informe l'UE qu'elle « fera les diligences en vue d'un examen approprié de la requête »

Subventions agricoles

La question des subventions a fait l'objet d'une divergence de longue date car l'UE ne souhaitait pas l'aborder dans le cadre de l'APE. Le compromis a été trouvé autour de la formulation suivante :

« Chaque partie assure la transparence dans ses politiques et mesures de soutien interne. A cette fin l'UE communique régulièrement, par tout moyen approprié, un rapport à l'AO sur lesdites mesures, comprenant notamment la base juridique, le formes de mesures et les montant y afférents (...)

La partie UE s'abstient de recourir aux subventions à l'exportation pour les produits agricoles exportés vers les marchés de l'Afrique de l'Ouest (...) »

Les règles d'origine

Le texte sur les règles d'origine a été validé et un compromis a été trouvé après que l'UE ait accepté la demande de l'AO notamment sur le cumul et le besoin d'asymétrie.

MON COMMENTAIRE

Avec le compromis obtenu à Dakar, il n'y a plus aucune divergence sur le texte de l'Accord. Le rapport final a été paraphé par les deux parties et on peut donc considérer que l'APE UE-AO est conclu en attendant que les textes soient revus sur la forme et que les négociateurs officiels ne le paraphent officiellement.

Les choses sont allées très vite à la fin, ce qui m'a donné le sentiment désagréable que nous avons bâclé la conclusion de l'Accord à Dakar. La politique a trop pris le pas sur les aspects techniques.

Tout s'est décidé au niveau politique le plus élevé. Les négociateurs au niveau technique n'ont fait que suivre les orientations données par les politiques.

Maintenant, il appartient à chaque Etat d'exiger des comptes et d'analyser les implications de cet accord pour les Etats et la région. Dès que j'aurai le rapport officiel, je vous le ferai parvenir pour que vous le transmettiez aux autorités nationales.

QU'AVONS-NOUS PERDU ?

Je crois que sur la clause NPF nous aurions pu avoir mieux et plus. Il n'y a pas eu assez d'analyses sur la solution de compromis et nous ne savons pas quels peuvent être les enjeux plus tard notamment sur les 10% de valeur ajoutée manufacturière que nous avons proposée sans analyse préalable. Les grands pays du Sud qui seront visés par cette clause peuvent l'interpréter négativement comme une manœuvre qui les touche directement.

Sur le PAPED. Le montant actuel des projets et programmes est autour de 15 Milliards d'euros, suite à la révision des 9.5 milliards initialement prévus. Accepter donc 6.5 milliards dont seulement la moitié est disponible (3 milliards des PIN et PIR du FED) me paraît être un recul grave. Il faut donc exiger plus d'engagement sur cette question avant toute signature de l'accord final et la mise en place de mécanismes souples de décaissement. L'UE ne dit pas clairement d'où viendra cet argent. On risque donc d'avoir une « coquille vide »

QU'AVONS-NOUS OBTENU ?

L'UE reconnaît pour la première fois que 80% d'ouverture n'est pas le seul taux défendable au niveau de l'OMC. Elle a défendu le contraire depuis 10 ans et imposé aux régions et pays signataires d'APEI un taux maximum de 80%. Désormais toutes les régions ACP peuvent libéraliser moins que l'Afrique de l'Ouest en utilisant les mêmes arguments. Donc Grâce à l'AO les autres régions africaines auront une meilleure base que les accords intérimaires. De plus, en dehors de toute subjectivité ou passion, j'ai passé des heures à regarder les produits que nous allons libéraliser ou protéger. J'ai vérifié en particulier leur cohérence avec le TEC comme la commission nous l'avait dit lors de la concertation de Dakar. Sauf erreur de ma part, tous les produits qui sont à taux 0 sur le TEC, qui sont des intrants ou des biens intermédiaires pour nos industries, sont libéralisés. Ce qui est normal économiquement. Tous les produits à 20 ou 35% sur le TEC (produits agricoles, produits finis) sont exclus. Mais malgré cela, je pense que le contexte politique mondial et nos relations actuelles avec l'Europe nous donnaient une certaine marge pour imposer moins de 75% d'ouverture. Je suis persuadé que l'UE avait plus de pression que nous, au moins jusqu'au prochain sommet Europe-Afrique.

De même sur le délai de 20 ans, qui est presque de 15 ans car l'essentiel se libéralisé sur 15 ans, je crois que nous aurions aussi dû exiger plus de temps.

Sur les règles d'origine : Les experts m'ont dit que l'accord sur les règles d'origine est avantageux pour nous

La clause de non-exécution est exclue de l'Accord.

Sur les subventions : L'UE s'est engagée clairement à supprimer les subventions à l'exportation, même si l'enjeu n'est pas très précis. Mais sur les soutiens internes, il n'y a pas eu d'avancées.

C'est donc juste quelques commentaires à chaud car chacun peut se faire son propre point de vue. Dès que possible, nous tiendrons une concertation régionale pour évaluer les contours du texte et définir notre position objectivement avant la signature finale.

J'ai dit hier à la fin aux commissionnaires que quel que soit l'accord que nous signons ; c'est à nous de bâtir notre région à travers des politiques efficaces et un engagement sincère des Etats, des institutions régionales et des acteurs. Si nous ne faisons rien pour nous, les Milliards attendus de l'UE ne feront que renforcer des bureaucraties inefficaces.

A la fin je ne me suis pas joint à la photo de famille pour ne pas donner l'impression que tout est parfait. J'ai estimé que je devais garder mon recul pour continuer à analyser froidement les choses jusqu'à la fin. Tant que l'accord final n'est pas signé on doit continuer notre travail pour que les engagements soient tenus. Par exemple, il n'y a pas de visibilité sur le financement du PAPED et les Etats avaient dit que c'est une condition de signature.

Je précise cependant que je suis Membre de l'équipe de l'Afrique de l'Ouest et j'ai participé aux négociations. C'est pourquoi par devoir je dois aussi assumer la part de responsabilité qui nous incombe, même si nous n'avons pas le pouvoir de décider. Poursuivons la veille constante.

Pour la suite, les négociateurs en Chef devraient se réunir en début février à Bruxelles pour parapher officiellement l'Accord.

Fait à Dakar le 25-01- 2014

Dr Cheikh Tidiane DIEYE

Directeur Enda CACID

Représentant de la société civile ouest africaine dans l'équipe de négociation de l'APE

